

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
202^e année
5 mars 2026
n° 9 / 8118^e
pages 385 à 424



CHRONIQUE / Contrat et obligations

L'application des sanctions de l'exception d'inexécution et de la réduction du prix au contrat de bail à la suite de la réforme du droit des contrats

> Franck Juredieu

394

ÉDITORIAL

385 L'Ontario, le pays du vélo *About constitutional rights, Franck Laffaille*

ACTUALITÉS

- 388 Majeur protégé (convocation) : droit d'être assisté d'un avocat
- 388 Réparation du préjudice (anxiété) : connaissance du risque par la victime
- 388 Produit défectueux (responsabilité) : recours d'un professionnel contre le producteur

LECTURES

390 Le droit à hauteur d'expérience, *Jean-Sylvestre Bergé*

POINT DE VUE

391 Le devoir de vigilance du banquier : est-il désormais un mirage pour les victimes de fraude au président ?, *Renaud ThomINETTE et Florent Landouer*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 401 **Panorama** : Droit des marques, *Sylvain Chatry, Julien Douillard et Alexandra Mendoza-Caminade*
- 412 **Notes** : Résolution judiciaire d'une cession d'actions et rétablissement de plein droit de la propriété du cédant, *note sous Com. 17 déc. 2025, Frédéric Danos*
- 419 Opération de paiement initiée par le bénéficiaire : variations autour de la qualification de l'opération et de la preuve du consentement, *note sous Com. 10 déc. 2025, Laurent Sigoirt*

ENTRETIEN

424 Judith Rochfeld et Pascal Lokiec – Compétence environnementale du comité social et économique



Lefebvre Dalloz

322609



9 782993 226094

Recueil Dalloz

PRÉSIDENTE ET PRINCIPALE ASSOCIÉE,
LEFEBVRE SARRUT
10 place des Vosges – 92400 Courbevoie
542 052 451 RCS Nanterre

recueil@dalloz.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
JULIEN TANGUY,
représentant permanent de Lefebvre Sarrut

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE DELESALLE SORDET

DIRECTRICE DE LA RÉDACTION
CIVIL, PÉNAL ET IMMOBILIER,
CORINNE GENDRAUD

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCAL DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVAL

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directrice de la Production éditoriale:

Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1234,20 € TTC

Étranger : 1304,64 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mars 2026

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges – 92400 Courbevoie

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Protot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Franck Laffaille

L'Ontario, le pays du vélo
About constitutional rights

385



ACTUALITÉS

388

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Produit défectueux (responsabilité) :

recours d'un professionnel contre
le producteur, Civ. 1^{re}, 18 févr. 2026

Réparation du préjudice (anxiété) :

connaissance du risque par la victime,
Civ. 1^{re}, 18 févr. 2026

Famille-Personne-Succession

Majeur protégé (convocation) :

droit d'être assisté d'un avocat,

Civ. 1^{re}, 18 févr. 2026



LECTURES

Jean-Sylvestre Bergé

390

Le droit à hauteur d'expérience



POINT DE VUE

391

Le devoir de vigilance du banquier : est-il désormais un mirage pour les victimes de fraude au président ?
par Renaud ThomINETTE et Florent LANDOUER



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

394

L'application des sanctions de l'exception d'inexécution et de la réduction du prix au contrat de bail à la suite de la réforme du droit des contrats
par Franck JURIEDIEU

PANORAMA

401

Droit des marques
janvier 2025 – décembre 2025
par Sylvain CHATRY, Julien DOUILLARD
et Alexandra MENDOZA-CAMINADE

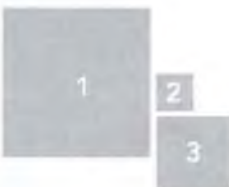
NOTES

412

Résolution judiciaire d'une cession d'actions et rétablissement de plein droit de la propriété du cédant,
note sous Com. 17 déc. 2025
par Frédéric DANOS

419

Opération de paiement initiée par le bénéficiaire : variations autour de la qualification de l'opération et de la preuve du consentement,
note sous Com. 10 déc. 2025
par Laurent SIGOIRT



ENTRETIEN

424

Judith ROCHFELD et Pascal LOKIEC – Compétence environnementale du comité social et économique

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique : 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » : 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence : 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) : 5 500 signes (références entre parenthèses).